



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENTREPRISES : COMMENT MIEUX COOPÉRER AVEC LES LYCÉES PROFESSIONNELS ?

De la découverte des métiers
à la transformation des
formations : une nouvelle
alliance entre le lycée
professionnel et l'entreprise

Octobre 2023

Sommaire

Action 1 Demander l'ouverture d'une formation secondaire de spécialisation professionnelle	3
Action 2 Répondre à des difficultés de recrutement : en participant à l'évolution de l'offre de formation professionnelle de votre territoire	5
Action 3 Promouvoir votre secteur d'activité : en proposant des actions de découverte des métiers aux collégiens	7
Action 4 Accueillir des stagiaires ou des apprentis : en contactant le bureau des entreprises des lycées professionnels	8
Action 5 S'engager auprès des jeunes : en proposant des actions de mentorat pour les élèves de lycée professionnel	10
Action 6 S'impliquer au sein d'un Campus des métiers et des qualifications	12
Action 7 Transmettre des savoirs et savoir-faire : en proposant à vos collaborateurs de devenir professeurs associés	14
Action 8 Assurer la bonne connaissance de vos métiers : en contribuant à la formation continue des professeurs en lycée professionnel	15

Action 1

Demander l'ouverture d'une formation secondaire de spécialisation professionnelle

1. Qui est concerné ?

- Si vous rencontrez des **difficultés à recruter au niveau bac**, faute de vivier ou parce que les candidats n'ont pas encore la maîtrise technique ou la maturité comportementale attendue ;
- si **les activités professionnelles de vos entreprises ont particulièrement évolué** et exigent une spécialisation professionnelle nouvelle ;
- si vous souhaitez **mettre le pied à l'étrier de jeunes** dont vous savez qu'ils peinent à accéder à l'emploi,

alors peut-être votre solution est-elle d'être partenaire d'un établissement de formation proposant une formation secondaire de spécialisation professionnelle.

2. De quoi parle-t-on ?

D'une **formation certifiante** d'un an maximum et orientée vers l'emploi.

Elle se déroule toujours **en alternance**, soit sous statut scolaire, avec des stages, soit sous statut d'apprenti.

Ce peut être :

- une **mention complémentaire** proposée par l'Éducation nationale, qui prendra l'an prochain le nom de certificat de spécialisation, pour mieux exprimer son utilité ;
- un **certificat de spécialisation agricole**, dans ce secteur économique spécifique ;
- un **titre professionnel** proposé par le ministère du Travail ;
- un **autre diplôme de l'État**, notamment dans le champ des sports (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), de la santé (aide-soignant), etc. ;
- un **certificat de qualification professionnelle** proposé par une branche professionnelle, qui sera alors préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- et pourquoi pas un CAP ou bien d'autres possibilités.

3. Comment s'y prendre ?

- En sollicitant le **bureau des entreprises** du lycée qui vous intéresse, sinon le rectorat, pour une échelle territoriale plus large.
- En **expliquant vos besoins** et en proposant de recruter des jeunes en alternance.
- En vous **coordonnant, le cas échéant, avec d'autres entreprises**, pour que votre collectif propose un partenariat encore plus efficace pour inventer les meilleures solutions.
- En **faisant vite** : il est encore possible d'enrichir l'offre de formation qui sera présentée en janvier via la plateforme Parcoursup.
- Si la formation certifiante que vous recherchez n'existe pas encore, il est possible d'en **obtenir la création**, suivant le processus détaillé dans la fiche action 2.

Contacts

- **Le responsable du bureau des entreprises**, au sein des lycées professionnels
Pour consulter l'annuaire national des bureaux des entreprises :
www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392
- **Les directions régionales académiques à la formation professionnelle initiale, continue et l'apprentissage** (Drafpica)

Action 2

Répondre à des difficultés de recrutement : en participant à l'évolution de l'offre de formation professionnelle de votre territoire

Quelles solutions pour trouver une réponse à vos besoins en compétences ?

1. Suggérer l'ouverture de nouvelles formations diplômantes dans un lycée professionnel de votre territoire

La carte des formations professionnelles évolue constamment et le rythme de cette transformation s'accélère, pour mieux répondre aux besoins de l'économie et favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

L'expression de vos besoins et le témoignage de vos difficultés intéressent le lycée. Ces informations seront prises en compte dans le processus annuel, coordonné par le rectorat et la Région (ou le Conseil régional), qui conduit à décider d'ouvrir et de fermer certaines formations diplômantes.

2. Proposer la mise en place d'une coloration de diplôme professionnel ou d'une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Il est aussi possible de proposer la création d'une formation *ad hoc*. En lien avec les acteurs éducatifs, un diagnostic d'opportunité est alors à poser : compétences techniques, compétences transversales, périmètre du bassin d'emploi, quantification et caractérisation des besoins immédiats à moyen terme, à long terme, etc.

Sur la base de ces travaux, le lycée peut **créer une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ou donner une coloration professionnelle à un diplôme existant.**

La FCIL est un complément de formation à visée de professionnalisation, d'une durée de six mois à un an, dont les bénéficiaires sont déjà titulaires d'un CAP, baccalauréat professionnel ou BTS.

La coloration d'un diplôme professionnel consiste en une adaptation des programmes d'enseignements de ce diplôme national dans un contexte ciblé, afin de répondre à un besoin spécifique en compétences d'une entreprise, d'une filière professionnelle ou d'un territoire. Cette coloration peut se manifester au sein des enseignements (généraux comme professionnels) et des mises en situation professionnelles, sans allongement de la durée de scolarité.

3. Soutenir des travaux nationaux en vue de créer un nouveau diplôme de certificat de spécialisation professionnelle en un an, post CAP ou post baccalauréat professionnel

Vous pouvez solliciter votre fédération professionnelle pour qu'elle relaie votre préoccupation en **commission professionnelle consultative** (CPC), instance nationale chargée d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplôme de votre secteur d'activité.

Une **note d'opportunité** caractérisant le besoin est établie : descriptif du diplôme, origine de la demande, contexte économique, main-d'œuvre, activités du titulaire du diplôme, cible d'emplois, etc. Une fois le besoin validé, un **groupe de travail** est installé, composé d'acteurs économiques et scolaires.

Le groupe de travail a pour objectif **l'élaboration d'un référentiel de diplôme professionnel**. Ce travail d'élaboration, d'une durée variable (de 12 à 18 mois), suit différentes phases jusqu'à la publication finale du référentiel et la mise en œuvre du diplôme dans les lycées professionnels.

Contacts

- **Le responsable du bureau des entreprises**, au sein des lycées professionnels
Pour consulter l'annuaire national des bureaux des entreprises :
www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392
- **Les délégations de région académique à la formation professionnelle initiale et continue** (Drafpic)

Action 3

Promouvoir votre secteur d'activité : en proposant des actions de découverte des métiers aux collégiens

Sous quelles formes pouvez-vous intervenir dans les collèges ?

1. En proposant des actions dans votre entreprise

Exemples d'actions :

- Accueillir des élèves dans votre entreprise pour faire découvrir ses différents métiers.
- Proposer des immersions ou des stages.
- Mobiliser vos réseaux pour faciliter le développement des stages de découverte, des immersions et des visites des collégiens.

2. En proposant des actions au collège

Exemples d'actions :

- Intervenir en classe pour présenter votre métier et votre parcours.
- Sensibiliser au monde de l'entreprise et ses codes.
- Échanger avec les collégiens (témoignages, interviews des professionnels et des apprentis).
- Participer à des événements (forums des métiers, salons).

5 bonnes raisons d'intervenir auprès des collégiens :

- Développer les connaissances et les compétences nécessaires aux élèves qui construisent progressivement leur projet d'orientation scolaire et professionnel.
- Donner des représentations plus justes de la réalité d'exercice des métiers.
- Contribuer à la lutte contre les déterminismes liés au genre, à l'origine sociale ou géographique.
- Valoriser les secteurs qui offrent des débouchés.
- Permettre aux collégiens de découvrir les métiers qui recrutent et les métiers d'avenir.

Contacts

- **Le service orientation** de votre Région
- **Le rectorat** (délégations de région académique à l'information et à l'orientation et délégations de région académique à la formation professionnelle initiale et continue)
- Directement **le collège** de votre territoire : via le chef d'établissement ou le référent découverte des métiers

Action 4

Accueillir des stagiaires ou des apprentis : en contactant le bureau des entreprises des lycées professionnels

Le bureau des entreprises est votre point d'entrée privilégié dans chacun des lycées professionnels de votre bassin d'emploi.

Le bureau des entreprises en 5 missions

- L'appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel.
- La mise en place d'actions conjointes entre le lycée, le monde professionnel et les acteurs locaux.
- Une ressource pour trouver et réussir des stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité.
- Le développement du sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves.
- Le suivi des réussites de parcours professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement.

1. Pour proposer des stages ou des contrats d'apprentissage aux élèves

Engagé aux côtés des équipes pédagogiques, **le responsable du bureau des entreprises** accompagne les postulants à la recherche d'une entreprise pour un stage ou un contrat d'apprentissage, en s'appuyant sur les dispositifs existants dans son bassin d'emploi :

- plateformes ou banques de stage développées par les collectivités territoriales ;
- comités locaux école-entreprises (lieu d'animation, d'échanges, de mutualisation) ;
- chargés des relations entreprises à l'échelle des centres de formation d'apprentis (CFA) académiques et des groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) ;
- réseaux associatifs, etc.

2. Pour évoquer tous les sujets liés à vos besoins de formation ou de recrutement

La mission du bureau des entreprises est de contribuer à l'attractivité des formations professionnelles, à la réussite des parcours de formation, à l'amélioration de l'insertion professionnelle et à l'adaptation des formations aux besoins en compétences du territoire.

3. Pour proposer votre participation à des événements permettant de développer les relations lycée-entreprises

Exemples d'actions dans lesquelles vous pouvez vous impliquer :

- stage dating ;
- accueil de professeurs dans votre entreprise ;
- participation de vos salariés à la formation des élèves quelques heures par semaine aux côtés des professeurs, etc.

Contact

- Le **responsable du bureau des entreprises**, au sein des lycées professionnels
Pour consulter l'annuaire national des bureaux des entreprises :
www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392

Action 5

S'engager auprès des jeunes : en proposant des actions de mentorat pour les élèves de lycée professionnel

Quelles options pour vous engager dans des actions de mentorat ?

Le mentorat est un engagement bénévole. Il s'inscrit dans la durée : 2 h/mois minimum, pendant au moins six mois. Le binôme est encadré par une structure, le plus souvent une association.

Les champs d'action sont variés :

- Accompagnement à la scolarité
- Aide à l'orientation
- Insertion professionnelle
- Confiance en soi
- Ouverture socio-culturelle
- Valorisation des compétences
- Développement du talent et du potentiel

Les modalités d'accompagnement sont à définir en amont de l'engagement : 100 % distanciel, 100 % présentiel ou mixte.

1. Si votre entreprise a déjà structuré en interne la mise en place d'actions de mentorat

Prenez contact directement avec une ou plusieurs associations qui accompagnent des jeunes de lycées professionnels, en consultant le site internet : 1jeune1mentor.fr.

Les avantages du mentorat

Pour les mentorés, le mentorat est un levier d'inclusion sociale, culturelle et économique qui permet :

- de renforcer sa motivation ;
- d'être accompagné dans son orientation ;
- de trouver d'autres sources d'inspiration ;
- d'être aidé dans son insertion professionnelle et sa recherche de stage ;
- d'acquérir de nouvelles méthodes de travail et prendre confiance en soi.

Pour les entreprises, le mentorat est un outil RSE et RH concret qui permet :

- de s'engager pour une société plus inclusive et juste ;
- de développer les soft skills de ses collaborateurs ;
- de répondre aux exigences CSRD et labels d'entreprises engagées ;
- de fédérer les équipes autour de valeurs communes ;
- de s'ancrer sur les territoires et aller à la rencontre de jeunes talents.

Pour les collaborateurs, le mentorat est une aventure humaine qui permet :

- de s'engager bénévolement, pendant le travail ou en dehors ;
- de transmettre ses connaissances du monde de l'entreprise ;
- d'agir concrètement pour l'égalité des chances ;
- d'acquérir une meilleure compréhension de la réalité des jeunes aujourd'hui ;
- de renforcer le sentiment d'utilité sociale.

2. Si votre entreprise a besoin de plus d'informations ou de conseils et souhaite être accompagnée

- Inscrivez-vous sur le site 1jeune1mentor.fr, rubrique entreprises.
- Posez toutes vos questions lors d'un **webinaire de présentation** animé par le Collectif Mentorat (un webinaire par semaine).
- Entrez en relation avec une ou plusieurs associations ciblées avec le **Collectif Mentorat**.

3. Votre entreprise peut aussi prendre part au programme P-TECH

Le programme P-TECH s'articule autour de trois types d'intervention :

- **du mentorat de projet** : les salariés réalisent des interventions ponctuelles ou des activités impliquant les lycéens dans des projets de classe, sur des sujets appartenant aux programmes ;
- **du mentorat en immersion** : les salariés s'impliquent pour faire découvrir leur entreprise lors de visites ou d'événements coordonnés par les entreprises partenaires ;
- **du mentorat de carrière** : les salariés motivés aident les élèves à travailler leur confiance en soi, à préparer leur recherche de stage, à travailler leurs compétences sociales, etc. lors de rendez-vous individuels ou en petit groupe (une fois par mois minimum).

Les apports du programme P-TECH sont nombreux.

Pour les élèves, le programme a pour effets :

- une amélioration significative du climat de classe ;
- une diminution de l'absentéisme et du décrochage ;
- le développement des stages (augmentation des propositions, amélioration de la qualité).

Les entreprises trouvent aussi leur compte dans P-TECH :

- les liens école-entreprise sont renforcés, notamment avec les enseignants ;
- les métiers de l'entreprise sont valorisés ;
- les mentors engagés montrent une importante satisfaction sur le long terme et mettent en avant le plaisir ressenti à la transmission de leurs compétences ;
- le programme permet une découverte approfondie de l'entreprise pour les élèves.

Les engagements du programme P-TECH

Les entreprises volontaires pour s'engager dans P-TECH mettent en œuvre un programme d'accompagnement sur cinq ans (de la 2^{de} professionnelle à la 2^e année de BTS), en lien avec le cursus de formation professionnelle des élèves :

- co-construction avec l'Éducation nationale d'un plan de progression qui définit les aménagements nécessaires ;
- interventions de professionnels, visites, activités d'immersion en entreprise, projets collaboratifs ;
- correspondant qui coordonne les activités liées à la contribution de l'entreprise ;
- système de mentorat élève-professionnel ;
- stages en entreprise ou apprentissages selon les besoins ;
- engagement à étudier l'ensemble des candidatures des diplômés P-TECH.

Contacts

- **Le bureau des lycées professionnels, de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue** : dgesco.a2-2@education.gouv.fr
- **Les délégations de région académique à la formation professionnelle initiale et continue** (Drafpic)
- **L'organisation professionnelle Numeum**, qui vous accompagnera avec la fondation C-Génial dans votre entrée dans le programme P-TECH

Action 6

S'impliquer au sein d'un Campus des métiers et des qualifications

Déjà 110 Campus des métiers et des qualifications (CMQ), pour faire monter en compétences durablement vos collaborateurs actuels ou futurs.

1. Le CMQ : pour repérer et accéder à toutes les formations de votre filière dans votre région, quel que soit l'établissement délivrant la formation

Les Campus des métiers et des qualifications créent un lien durable sur un secteur d'activité entre les lycées professionnels, les CFA, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de formation professionnelle d'une région et les entreprises. Ils tiennent à jour une **cartographie des formations disponibles** dans la région pour vos expertises.

De l'industrie 4.0 au bâtiment, des systèmes numériques aux services à la personne, **110 Campus labélisés sur l'ensemble du territoire** contribuent à ce jour aux enjeux de réindustrialisation et de souveraineté de la France.

Le Campus n'est pas un organisme de formation, mais un consortium d'acteurs reconnu par son label. Il rend lisibles et visibles l'ensemble des parcours de formation et saura **vous orienter, selon vos besoins**, vers les bons interlocuteurs en lycée, en CFA, en école d'ingénieurs ou dans la bonne composante de l'université.

2. Le CMQ : pour mettre en place des expériences disruptives afin d'attirer les jeunes, retenir vos collaborateurs et intégrer des salariés en reconversion dans votre secteur d'activité

Les Campus des métiers et des qualifications s'associent dès leur création avec la Région (ou le Conseil régional), qui est compétente sur l'information et la découverte des métiers pour les jeunes. En vous engageant dans ce collectif, vous pouvez **concevoir des plans de communication** qui intègrent des éléments provenant des opérateurs de compétences, des branches professionnelles ou d'autres acteurs comme WorldSkills.

Passer par des Campus pour définir une stratégie d'attractivité, c'est l'assurance de **capitaliser sur l'ensemble des forces du secteur d'activité**, vous permettre d'atteindre plus efficacement les bonnes cibles en mobilisant les canaux existants. La connaissance des initiatives déjà menées sur le territoire permet aux Campus de vous conseiller sur les actions considérées actuellement comme innovantes et efficaces et le bon calendrier.

3. Le CMQ : pour professionnaliser votre offre de formation interne et mutualiser vos besoins de formation à l'échelle régionale/nationale ou par domaine d'activité

Les Campus sont créés à l'initiative conjointe des entreprises d'une filière, parfois réunies en cluster, du président de Région et du recteur de région académique, pour **traiter des sujets de formation**. Les entreprises sont membres de la gouvernance publique-privée du Campus, un prérequis pour répondre efficacement aux besoins de formation de votre filière à l'échelle de la région ou d'un bassin économique.

Au sein du Campus des métiers et des qualifications, vous pouvez :

- **exprimer votre besoin** en compétences, le comparer à ceux d'autres entreprises de la filière et partager un diagnostic ;
- **trouver des ressources** pour professionnaliser votre offre de formation interne ;
- **donner votre avis** sur les parcours de formation actuels ou en construction à destination des jeunes, des salariés, des personnes éloignées de l'emploi, etc. ;
- **mutualiser les moyens et les ressources** pour des formations d'expertise pointues et attractives ;
- **vous associer au plan d'action sur l'attractivité des formations et des métiers** déployés pour votre secteur afin d'atteindre toutes les cibles : jeunes, enseignants, parents, etc. ;
- **former vos formateurs** aux dernières innovations pédagogiques.

Lorsqu'un besoin de formation émergent est partagé par des entreprises ou filiales présentes dans plusieurs régions, les Campus du même secteur d'activité s'organisent en réseau pour **apporter une réponse concertée d'envergure**, si besoin à une échelle nationale.

Contact

- **La directrice opérationnelle ou le directeur opérationnel** du Campus des métiers et des qualifications
Plus d'informations et contacts directs sur :
www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075

Action 7

Transmettre des savoirs et savoir-faire : en proposant à vos collaborateurs de devenir professeurs associés

Pourquoi proposer à vos salariés d'intervenir en lycée professionnel en tant que professeurs associés ?

1. Pour promouvoir votre secteur et vos métiers

Le recrutement de professeurs associés permet aux lycées professionnels de bénéficier de **l'expertise de salariés** qui continuent à travailler en entreprise et consacrent une partie de leur temps à transmettre leurs compétences à des jeunes se destinant au métier qu'ils exercent.

Le dispositif concerne ceux de vos collaborateurs justifiant d'une **expérience professionnelle d'une durée de cinq ans au moins**, en rapport avec une discipline enseignée en lycée professionnel.

2. Pour enrichir votre partenariat avec un lycée de proximité en contribuant à des formations de qualité

Les besoins sont définis par chaque rectorat, en lien avec la carte régionale des formations des lycées, pour répondre à des **besoins de recrutement de professionnels « du geste »**, en prise directe avec la réalité des métiers.

3. Pour diversifier les activités et élargir les perspectives de certains salariés

Le professeur associé exerce **un service à temps incomplet** correspondant à 162 heures par an au maximum. Il est recruté par le rectorat **en qualité de contractuel**, la rémunération tenant compte de son expérience.

Ce peut être une activité supplémentaire pour un temps donné. Mais, en fonction de leurs résultats, vos collaborateurs peuvent s'insérer dans un **nouveau parcours professionnel** :

- un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans ;
- une reconversion durable pour ceux qui souhaitent devenir professeurs de lycée professionnel.

Contact

- **Le bureau des entreprises**, au sein des lycées professionnels
Pour consulter l'annuaire national des bureaux des entreprises :
www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392

Action 8

Assurer la bonne connaissance de vos métiers : en contribuant à la formation continue des professeurs en lycée professionnel

Comment contribuer à la formation des professeurs en lycée professionnel afin qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires à l'évolution du contexte professionnel et des métiers de votre secteur d'activité ?

1. En nouant un partenariat local avec une école académique de la formation continue (EAFC)

La réforme des lycées professionnels fixe l'objectif que **chaque professeur en lycée professionnel puisse se former en entreprise ou dans un Campus des métiers et des qualifications** *a minima* une fois tous les trois ans.

Vous pouvez proposer des actions de formation *in situ* permettant aux professeurs de découvrir une filière, des métiers et leurs évolutions, ou d'approfondir leurs compétences :

- visites d'entreprises ;
- stages d'immersion « sur site » ;
- webinaires thématiques ;
- actions ciblées ou non sur un type de personnel (fonctions spécifiques) ;
- formations collectives ou individuelles.

Les écoles académiques de la formation continue (EAFC) permettent à tous les personnels de bénéficier d'un parcours de formation dans une démarche :

- centrée « usager », avec des cycles spécifiques dédiés pour chaque catégorie de personnel ;
- au plus près des personnels, avec un déploiement sur tout le territoire ;
- personnalisée, avec des parcours de formation adaptés aux besoins de chacun ;
- transversale, pour la création d'une culture professionnelle commune ;
- qualifiante/diplômante, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les différents organismes de formation.

Au-delà des formations individuelles à la carte, les EAFC proposent également des formations collectives pour répondre aux besoins des collectifs de travail.

Les EAFC ont pour mission de faciliter et de sécuriser les partenariats entre les académies et les offreurs de formation.

Contact

- L'école académique de la formation continue la plus proche de votre entreprise :
www.education.gouv.fr/les-ecoles-academiques-de-la-formation-continue-eafc-des-formations-au-plus-pres-des-besoins-et-de-l-340541

2. En tissant un partenariat national avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Si vous souhaitez déployer une ou plusieurs formations pour les enseignants en lycée professionnel à l'échelle nationale, votre interlocuteur privilégié est la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) du ministère.

Contacts

- Le bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation :
dgesco.formation@education.gouv.fr
- La mission éducation économie et campus :
dgesco.meec@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr